

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 8 décembre 2020

CP2020_12_37
id. 5508

Le 8 décembre 2020, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. WEILL

Sont représentés :

Mme LE CORRE (pouvoir à M. WEILL), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme SARDEING-RODRIGUEZ (pouvoir à M. DESCAZEAUX)

Sont absents :

M. DEPRINCE

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

ÉLECTRIFICATION RURALE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL 2020

Lors de la réunion consacrée au budget primitif les 29 et 30 avril 2020, l'Assemblée départementale a voté une autorisation de programme d'un montant de 686 021 € au titre du programme 2020 d'électrification rurale.

Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente la répartition des crédits départementaux 2020 sur différents projets de renforcement de réseaux tels qu'ils ont été établis par le syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne, au titre de l'année en cours.

Ainsi, le programme départemental 2020 retenu par le syndicat départemental d'énergie (joint en annexe) s'élève à 857 526 € HT. Il permet de procéder à des travaux de renforcement de réseaux sur tout le département. Pour ce programme dit "départemental", la dotation du Département sera de 686 021 €.

La situation budgétaire sera la suivante :

- autorisation de programme	686 021 €
- engagement à ce jour	0 €
- engagement à la présente commission permanente	686 021 €
- disponible	0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve au titre du programme départemental 2020 d'électrification rurale, le programme des travaux établi par le syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne pour les travaux de renforcement ;
- Approuve l'attribution d'une subvention départementale d'un montant global de 686 021 € au syndicat départemental d'énergie pour des travaux de renforcement de réseaux sur tout le département tels que définis en annexe ;

- Précise que cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2041782, sous-fonction 74 (ELER-STA04047) du budget départemental.
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, tout document en découlant ;

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC